Janvier 2022
**ASPECT**

Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l’Environnement du Conquet

1, rue Aristide Briand 29217 Le Conquet

**http://www.aspect-le-conquet.fr/**

 **Lettre ouverte aux Conquétois et aux amis du Conquet**

 ***LE CONQUET, COMMUNE DE BANLIEUE BANALISEE***

 ***OU COMMUNE LITTORALE SINGULIERE?***

Alors qu’elle postule pour obtenir le label « petite cité de caractère », nous sentons que l'attrait de notre commune s’effiloche, et qu'elle devient une « commune péri-urbaine », catégorie qui lui est attribuée dans le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi H).

Est-ce souhaitable ? Est-ce inéluctable ? Resterons-nous passifs devant cette évolution ?

Force est de constater que:

-de nombreux lotissements poussent en périphérie de ville, sur des terres agricoles

-de multiples aménagements conduisent à une artificialisation galopante des sols (voir fichier ci-joint)

-quantité d'interventions sur le cadre de vie banalisent les paysages du quotidien

Cette évolution est en contradiction

- avec les orientations et prescriptions nationales et régionales d'aménagement

- avec les orientations et prescriptions du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest

- avec les dispositions du Plan local de l'habitat 2018-2024 de l'Iroise (voir fichier ci-joint)

 Faut-il n’avoir comme projet que l’aménagement à outrance et la croissance de la population, permanente et touristique?

 Au-delà des discours sur le développement durable, que faudrait-il réaliser concrètement en matière écologique, paysagère, urbanistique et environnementale ?

Depuis des années, et particulièrement en 2020 et 2021, ASPECT a multiplié les rencontres avec les élus et techniciens du Conquet et de la Communauté de communes de l'Iroise (*voir le compte-rendu sur notre site*). L'association a toujours reçu un accueil courtois, mais les effets concrets de nos démarches se font attendre.

N’ont pas eu davantage d’effet les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable dans lequel est inscrite la commune qui, malheureusement, ne la protègent pas de constructions discordantes.

Comment concevoir autrement le développement du Conquet en valorisant son environnement exceptionnel et en tenant compte des grands enjeux du XXIe siècle, au sortir de la dernière COP Climat de novembre 2021 ?

N’hésitez pas à nous faire part de vos réactions et réflexions sur l’évolution de notre commune.

**http://www.aspect-le-conquet.fr/**